

La répression des universitaires en Turquie

Thomas Berns

En janvier 2016, 1128 Universitaires pour la Paix avaient pris l'initiative de signer une pétition en faveur d'une solution pacifique dans le Sud Est de la Turquie. Depuis lors, ces collègues signataires font l'objet de répressions qui ne cessent de s'intensifier. Cela commença par l'emprisonnement d'un mois et les poursuites judiciaires à l'encontre de quatre d'entre eux : Meral Camcı, Kivanç Ersoy, Esra Mungan, Muzaffer Kaya, soupçonnés d'avoir pris une part plus active dans le développement de la pétition, et dont les procès, d'abord pour propagande terroriste, ensuite pour « insulte à la République », commencèrent mars 2016. Une nouvelle audience de ce procès sans fin a eu lieu ce 26 décembre. J'y ai assisté, porteur d'un message de solidarité de mon université (l'Université Libre de Bruxelles). Comme lors des audiences précédentes, la décision a été reportée. En effet, le chef d'accusation d'insulte à la République réclame, pour être pris en considération, d'être accompagné de l'autorisation justifiée du ministère de la justice. Lors des audiences précédentes, cette autorisation manquait. Cette fois si, elle était bel et bien donnée, mais sa justification n'avait pas été transmise à la défense des quatre signataires.

Parallèlement à cela, la répression consista dans le limogeage de l'université pour une partie toujours plus importante des signataires (386 personnes, 467 si on prend aussi en considération celles et ceux qui ont perdu leur emploi dans l'université par non-renouvellement, etc.) : ces limogeages prirent « naturellement » place dans le cadre de l'état d'urgence instauré à la suite de la tentative de coup d'Etat de juillet 2016, avec les purges massives dans toutes les branches de la fonction publique qu'il rendit possible. Ces limogeages n'ont pu se faire qu'avec la complicité active d'une grande partie des autorités universitaires. Force est de constater que seules quelques universités de plus grande renommée et bénéficiant d'un plus grand rayonnement international sont parvenues à ne pas se laisser entraîner dans cette participation à la répression de leur propre personnel.

Ces limogeages qui frappent massivement la fonction publique se poursuivent (2700 fonctionnaires ont encore été limogés ce dimanche 24 décembre, parmi lesquels 6 signataires), mais depuis le 5 décembre, c'est une nouvelle phase de la répression qui est mise en branle parallèlement, avec le retour des moyens judiciaires : chaque signataire est désormais jugé pour « propagande terroriste », et ce de manière individuelle. 150 à 200 signataires (ce nombre est en constante évolution) ont déjà été convoqués, et il n'y a certainement aucun hasard dans le fait qu'une bonne partie de ces premières convocations visent des signataires qui n'avaient pas pu être limogés parce qu'ils continuaient, d'une manière ou d'une autre, à bénéficier du soutien de leur université (et qui pourront être limogés s'ils sont condamnés !) : le monde universitaire est donc vraiment pris en tenaille au travers de différentes pratiques répressives. Désormais, et pour de longs mois, les audiences s'enchaînent, plusieurs fois par semaine, parfois même de manière simultanée dans plusieurs cours différentes. J'ai aussi assisté à quelques-unes de ces audiences.

En individualisant les poursuites, le but est évidemment de casser la forte solidarité qui règne entre les signataires, aussi bien que de compliquer la solidarité du dehors ; ce sont en effet des heures et des heures d'audience qui se suivent, avec la même lecture lassée des actes d'accusation, suivis des plaidoiries des avocats qui toutes demandent logiquement l'acquittement, avant de réclamer que les différents procès soient réunis, et ce même avec le procès déjà entamé à l'encontre des « quatre » et qui dure déjà depuis bientôt deux ans.

Juridiquement, la situation est particulièrement confuse : le chef d'accusation mobilisé, et extrêmement lourd, est celui de propagande terroriste ! Dans le cadre du procès contre les « quatre », ce fut aussi le cas, mais les juges ont accepté d'envisager la possibilité de poursuivre pour le chef d'accusation, moins lourd, d'« insulte à l'Etat et aux institutions et organes de l'Etat », mais dont la justification tarde à venir avec les reports de la décision que cela implique. Dans le cadre des poursuites individuelles entamées ce mois-ci contre les signataires, les décisions sont elles aussi logiquement reportées ; les cours s'attendent mutuellement. Certes, on peut être soulagés de ne pas voir tomber des condamnations, et surtout garder l'espoir que la justice ne soit pas rendue de manière expéditive. Force est en effet de reconnaître que ces différents procès ont au minimum l'apparence d'un exercice sérieux de la justice, avec la prudence, la lenteur et les hésitations que cela requiert. Cependant, le soupçon ne peut que naître quand on sait que les cours devant lesquelles se déroulent les nouveaux procès (et donc pas celui des « quatre »), entamés près de deux ans après les faits, ont toutes été constituées après le début de l'état d'urgence et suite aux purges qui frappèrent aussi la magistrature. Et ces cours formées depuis l'état d'urgence, composées de nouveaux juges, ne s'occupent que de délits et de crimes politiques, et semblent ainsi marquer le retour des « cours spécialisées ». Enfin, ces reports sont aussi l'expression exemplaire d'un pouvoir d'exception qui peut se contenter de faire peser la menace et n'a en fait même plus besoin de punir pour réprimer. Les hésitations légitimes de la justice face à des chefs d'accusation aussi lourds apparaissent alors aussi comme un moyen de faire peser une menace de manière continue. C'est bel été bien à une oscillation cruciale entre état de droit et état d'exception (cours spécialisées, menace indéterminée, dilatation temporelle...) que j'ai eu le sentiment d'assister.

Certes, et de ce point de vue la répression a déjà gagné pour une part, la crainte a bel et bien été ainsi instaurée depuis deux ans dans l'ensemble du monde de la recherche et de l'enseignement – on peut même dire que ce sont les signataires qui gardent la parole la plus libre. De même, des tensions et méfiances entre collègues n'ont pu qu'émerger. C'est précisément pour cela qu'il faut rappeler avec force que la recherche et l'enseignement universitaire réclament plus que toute autre activité, une totale liberté, une absence de craintes et une confiance mutuelle, pour être inventive, critique, collective et soucieuse de la seule vérité.

De même, comme me le racontait Z, une collègue signataire dans l'attente de son procès dont la date est déjà fixée, la répression est aussi une manière d'éloigner les signataires du motif premier de cette longue histoire, à savoir ne pas vouloir se taire au sujet des violences commises dans le Sud Est de la Turquie. Comme elle le dit avec une superbe honnêteté, les signataires sont désormais avant tout là pour se défendre, et pour défendre leur liberté d'expression, avec le sentiment que le Sud Est s'éloigne. De ce point de vue aussi la répression est monstrueusement efficace, et on ne peut que craindre l'épuisement nerveux,

la résignation ou, quand il est possible, l'exode de celles et ceux qui la subissent de plein fouet depuis deux ans et pour des durées indéterminées.

Mais malgré la crainte qui ne manque pas de s'infiltrer, malgré l'épuisement et malgré le fait que logiquement le souci des conséquences de la signature a pris pour une part le dessus sur le pourquoi de la signature, mon sentiment après avoir assisté à plusieurs audiences et discuté avec des collègues signataires et non signataires, est avant tout un sentiment d'immense admiration pour une solidarité et un espoir qu'aucune stratégie répressive ne parvienne à vaincre. Et de ce point de vue, c'est la répression qui a d'ores et déjà perdu. Elle pensait diviser les signataires et faire naître des réflexes d'intérêt individuel en individualisant les poursuites voire en séparant des « vrais » fautifs actifs et des signataires qui auraient pu se réfugier derrière le caractère distrait et presque passif de leur geste ! Or ce que j'ai constaté c'est un souci constant de maintenir de la manière la plus nette le caractère politique et collectif de la pétition. Ce que j'ai vu dans les couloirs de cet immense palais de justice, c'est un seul mouvement qui court avec joie pour aller soutenir chacun des signataires ; et les smartphones qui crépitent pour tenir informés de manière précise et au jour le jour les collègues inquiets dans les universités turques et celles de l'étranger. Et ce que j'ai entendu au tribunal, dans la bouche d'un signataire, en réponse à un magistrat qui tentait de cerner la nature et le poids de sa signature à la pétition, c'est « je le referais », et ce parce qu'à ses yeux c'est le rôle de la science de dire les violences. Désormais les plaidoiries s'enracineront dans les savoirs propres à chacun et les cours seront marqués par l'enjeu de la liberté d'expression et de la paix.

Reste que cette situation qui frappe une communauté universitaire, qui était un partenaire particulièrement riche et dynamique il y a peu encore, suscite trop peu de solidarité de la part de leurs voisins européens. Que les autorités européennes et nationales soient lâchement prisonnières de l'accord qu'elles ont noué avec la Turquie sur les réfugiés rend d'autant plus nécessaire la solidarité des universités européennes, que ce soit en assurant une présence internationale lors des procès, en faisant ainsi savoir aux universités turques partenaires qu'elles doivent protéger leur personnel en danger, en ouvrant des chaires d'accueil pour les collègues turcs en danger pouvant encore quitter la Turquie ou en inventant des nouvelles formes de coopération avec les chercheurs limogés ou poursuivis qui ne peuvent quitter le territoire.